

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 juin 2014

## RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1990)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 93

présenté par  
M. Savary

-----

**ARTICLE 4**

À l'alinéa 65, substituer aux mots :

« à l'article L. 2111-10, conclu entre l'État et SNCF Réseau. Cet avis »

les mots :

« au premier alinéa de l'article L. 2111-10. L'avis sur le montant global des concours financiers ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.